

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

7 novembre 2012

---

Compte rendu des Coprésidents  
Réunion du Sous-comité du Programme pilote pour la résilience climatique

1<sup>er</sup> novembre 2012

Coprésidents

M. Ilhomjon Rajabov, Tadjikistan  
M<sup>me</sup> Diane Barclay, Australie

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

1. La réunion du Sous-comité du PPCR est ouverte par M. Ilhomjon Rajabov, coprésident élu et membre du Sous-comité représentant le Tadjikistan. En l'absence de M. Gilbert Metcalf, coprésident élu représentant les États-Unis, le Sous-comité charge M<sup>me</sup> Diane Barclay, membre du Sous-comité représentant l'Australie, de coprésider la séance.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Ayant examiné l'ordre du jour provisoire établi dans le document PPCR/SC.11/1/Rev.1, les participants l'approuvent.

## **RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU PPCR**

3. Ayant examiné le document PPCR/SC.11/3.Rev.1, intitulé *PPCR Semi-Annual Operational Report* (rapport d'activité semestriel du PPCR), le Sous-comité du PPCR se félicite des progrès enregistrés dans le travail du PPCR dans les pays et régions pilotes.

4. Le Sous-comité du PPCR demande aux pays et aux BMD, par l'intermédiaire de l'Unité administrative des CIF, d'inclure dans les futurs rapports des informations et des observations plus détaillées sur l'élaboration et l'exécution de chaque projet, notamment des informations sur : a) les progrès accomplis, b) les résultats attendus, et c) le cofinancement. Le Sous-comité demande aussi que le rapport inclue davantage d'informations qualitatives et analytiques sur les progrès accomplis, les résultats obtenus, les enseignements tirés de l'expérience et les obstacles à la mise en œuvre du programme.

5. Le Sous-comité du PPCR demande aussi à l'Unité administrative des CIF et au Comité des BMD de faciliter le processus d'approbation des projets et des programmes en validant et en utilisant un modèle commun de présentation d'informations sur la façon dont chaque projet ou programme répond aux objectifs et aux critères du PPCR.

## **PROGRAMME STRATEGIQUE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE**

6. Après avoir étudié le document PPCR/SC.11/4, intitulé *Strategic Program for Climate Resilience for Papua New Guinea* (programme stratégique pour la résilience climatique en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays participant au Programme régional pour le Pacifique), le Sous-comité du PPCR :

- a) approuve le SPCR en tant que cadre pour l'élaboration future du projet dont il fait état et prend note du financement demandé, d'un montant total de 25 millions de dollars à titre de don ;

- b) souligne que la qualité du projet proposé sera un élément d'appréciation important dans la décision du Sous-comité d'accorder ou non le financement demandé au titre du PPCR pour le projet envisagé ;
- c) approuve l'octroi d'un financement au titre du PPCR d'un montant total de 750 000 dollars à titre de don pour la préparation d'un projet d'investissement inclus dans le SPCR que la BAsD est chargée de mettre en œuvre ;
- d) prend note du budget prévisionnel pour la préparation et la supervision du projet d'investissement et approuve une première tranche de financement d'un montant de 196 958 dollars pour les prestations des BMD en matière de préparation et de supervision du projet ; et
- e) prie le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et la BAsD de prendre en considération dans la préparation future du programme les observations présentées par écrit par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2012.

#### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PAYS ET REGIONS PILOTES DU PPCR**

7. Les participants accueillent avec satisfaction l'exposé présenté par le membre du Sous-comité représentant le Népal sur les temps forts de la réunion des pays pilotes du PPCR organisée à Istanbul (Turquie) le 31 octobre 2012.

8. Le Sous-comité accueille avec satisfaction la mise à jour présentée par les pays pilotes et résumée dans le document PPCR/SC.11/CRP.1, *Progress Update submitted by PPCR Pilot Countries to the Meeting of PPCR Pilot Countries and Regions, October 30, 2012 – Istanbul, Turkey* (bilan des progrès accomplis à ce jour soumis par les pays pilotes du PPCR à la réunion des pays et régions pilotes du PPCR, 30 octobre 2012, Istanbul, Turquie).

#### **CADRE DE RESULTATS REVISE DU PPCR**

9. Après avoir étudié le document PPCR/SC.11/CRP.4, intitulé *Revised PPCR Results Framework* (cadre de résultats révisé du PPCR), le Sous-comité du PPCR approuve le cadre de résultats révisé et recommande son adoption par le Comité du SCF. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de soumettre la version révisée et approuvée du cadre de résultats au Comité du SCF assortie de sa recommandation d'adoption.

10. Plus précisément, le Sous-comité approuve les indicateurs fondamentaux suivants :

A1.3 Le nombre de personnes bénéficiant de l'appui du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique

A2.1 Le degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris au plan sectoriel

B1 La mesure dans laquelle les ménages, les populations locales, les entreprises et les services publics vulnérables utilisent de meilleurs outils et instruments, et

mettent en œuvre de meilleures stratégies et activités, avec l'aide du PPCR, pour faire face à la variabilité et à l'évolution du climat

- B2 Des données d'observation attestant du renforcement des capacités de l'État et de l'amélioration des mécanismes de coordination pour prendre systématiquement en compte la problématique de la résilience au changement climatique
- B5 La qualité des instruments et des modèles d'investissement sensibles au contexte climatique et la mesure dans laquelle ils sont mis au point et expérimentés

11. Le Sous-comité demande en outre à chaque pays pilote du PPCR, en collaboration avec les BMD, de mettre en œuvre la version révisée et approuvée du cadre de résultats de 2013 à 2016 et de rendre compte au Sous-comité, d'ici à novembre 2016, de l'utilité et de la faisabilité du cadre de résultats, et en particulier :

- a) de mettre en conformité les cadres de résultats du SPCR précédemment approuvés avec le cadre de résultats révisé du PPCR ;
- b) de préparer un programme de travail permettant d'assurer le suivi par rapport aux indicateurs fondamentaux et à d'éventuels indicateurs facultatifs, en utilisant les systèmes nationaux le cas échéant, d'ici à la fin mars 2013, et de présenter, pour information, ledit programme de travail au Sous-comité lors sa réunion de mai 2013. Le programme de travail devra recenser les mesures à prendre, en matière de renforcement des capacités et d'aide financière, pour mettre en œuvre le cadre de résultats dans le pays pilote ;
- c) d'assortir de cibles et de bases de référence les indicateurs spécifiques du SPCR d'ici au 31 août 2013 et de communiquer ces cibles et bases de référence à l'Unité administrative des CIF pour qu'elle les publie sur le site web des CIF ; et
- d) de rendre compte chaque année des résultats du SPCR en fonction des indicateurs de résultats convenus au titre du cadre de résultats révisé du PPCR. Les pays pilotes devront soumettre leurs rapports à l'Unité administrative des CIF au plus tard le 30 juillet de chaque année à compter de 2014 et ces rapports devront être affichés sur le site web.

12. Le Sous-comité invite l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et tout autre partenaire intéressé, notamment les pays pilotes et les pays contributeurs, à élaborer des méthodologies, des instruments et des directives sur la façon d'utiliser chaque indicateur.

13. Le Sous-comité encourage les pays pilotes et les BMD à s'efforcer de rendre compte sur la base d'indicateurs facultatifs et accepte de continuer à examiner la possibilité d'inclure des indicateurs facultatifs dans les indicateurs fondamentaux.

14. Le Sous-comité invite l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec le Comité des BMD, à examiner une fois par an les rapports d'avancement du SPCR, notamment pour en vérifier le degré d'exhaustivité et de cohérence, et à rédiger un rapport de synthèse sur les résultats destiné à être soumis à l'attention du Sous-comité du PPCR.

#### **AFFECTATION DES RESSOURCES DU PPCR**

15. Après avoir étudié le document PPCR/SC.11/6/Rev.1, intitulé *Proposal for the Allocation of PPCR Resources* (proposition d'affectation des ressources du PPCR), le Sous-comité du PPCR convient que :

- a) les ressources à titre de don promises au PPCR et non affectées au 30 septembre 2012 seront affectées aux pays pilotes du PCCR de la manière suivante :
  - i. la Bolivie, le Cambodge, la Dominique, la Grenade, Haïti, la Jamaïque, le Mozambique, le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, les Tonga et la Zambie recevront chacun une allocation indicative supplémentaire d'un montant de 5 millions de dollars ;
  - ii. le Yémen recevra une allocation indicative supplémentaire d'un montant de 8 millions de dollars ;
  - iii. le Tadjikistan recevra une allocation indicative supplémentaire d'un montant de 10 millions de dollars.
- b) Tous les pays pilotes mentionnés ci-dessus sont invités à collaborer avec les BMD pour élaborer, aux fins de son/leur approbation par le Sous-comité, un concept ou des concepts de programmes ou de projets capables de promouvoir les objectifs de leur SPCR à l'aide de l'allocation supplémentaire. Si un tel/de tels concept(s) n'est/ne sont pas soumis au Sous-comité dans un délai de 18 mois à compter de la présente décision ou n'est/ne sont pas approuvé(s) par la suite, l'allocation non utilisée sera transférée dans les ressources mises de côté aux fins du processus concurrentiel décrit ci-dessous.
- c) les apports en capital promis au PPCR et non affectés au 30 septembre 2012 seront mis de côté en vue d'être affectés, à la faveur d'un processus concurrentiel, aux programmes et projets supplémentaires capables de promouvoir les objectifs du SPCR. Les programmes et projets financés par les ressources mises de côté peuvent être destinés soit à des clients du secteur privé travaillant par le biais des services des BMD chargés des opérations avec le secteur privé, soit à des entités du secteur public travaillant par le biais des services des BMD chargés des opérations avec le secteur public, sous réserve que des ressources en capital d'un montant minimum de 25 millions de dollars soient affectés aux programmes et projets destinés aux clients du secteur privé travaillant par le biais des services des BMD chargés des opérations avec le secteur privé.

- d) Le Sous-comité du PPCR convient que l'Unité administrative des CIF devrait élaborer, en collaboration avec le Comité des BMD, un projet de révision des procédures et critères régissant la sélection des programmes/projets destinés à être financés par les ressources mises de côté en vue d'être affectées à la faveur d'un processus concurrentiel, puis soumettre cette nouvelle version au Sous-comité pour examen et commentaires. Le projet sera remanié en fonction des observations formulées et transmis au Sous-comité pour approbation par courrier.
- e) Les contributeurs du PPCR peuvent indiquer qu'ils souhaitent que de nouveaux financements en faveur du PPCR soient ajoutés aux ressources mises de côté en vue d'être affectées à la faveur d'un processus concurrentiel.
- f) La présente décision ne crée pas de précédent en ce qui concerne l'utilisation d'éventuelles contributions additionnelles au PPCR.

16. Le Sous-comité convient d'examiner l'utilisation des ressources mises de côté lors de sa réunion de mai 2014 et d'étudier d'éventuelles modifications susceptibles d'en accroître l'efficacité.

17. Le Sous-comité réaffirme que l'engagement des ressources du PPCR dépendra de la présentation de propositions de projet de qualité et de la disponibilité des ressources du Fonds fiduciaire du SCF.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### *État d'avancement de la préparation du Programme stratégique pour la résilience climatique en Haïti*

18. Le Sous-comité accueille avec satisfaction les informations données sur l'état d'avancement de l'élaboration du Programme stratégique pour la résilience climatique en Haïti. Le Sous-comité convient que le programme stratégique peut être soumis à son approbation à l'occasion d'une de ses réunions intersessions.

19. Le Sous-comité invite l'Unité administrative des CIF à prendre les mesures nécessaires pour organiser une réunion du Sous-comité lorsque le Gouvernement haïtien présentera le plan stratégique.

#### **CLOTURE DE LA SEANCE**

20. La réunion est close le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012.